

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Petite Seine	Aval de Marolles	Rivière	Varenes	61,600	62,000	Marolles-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre le 16 octobre et le 15 novembre 2023.

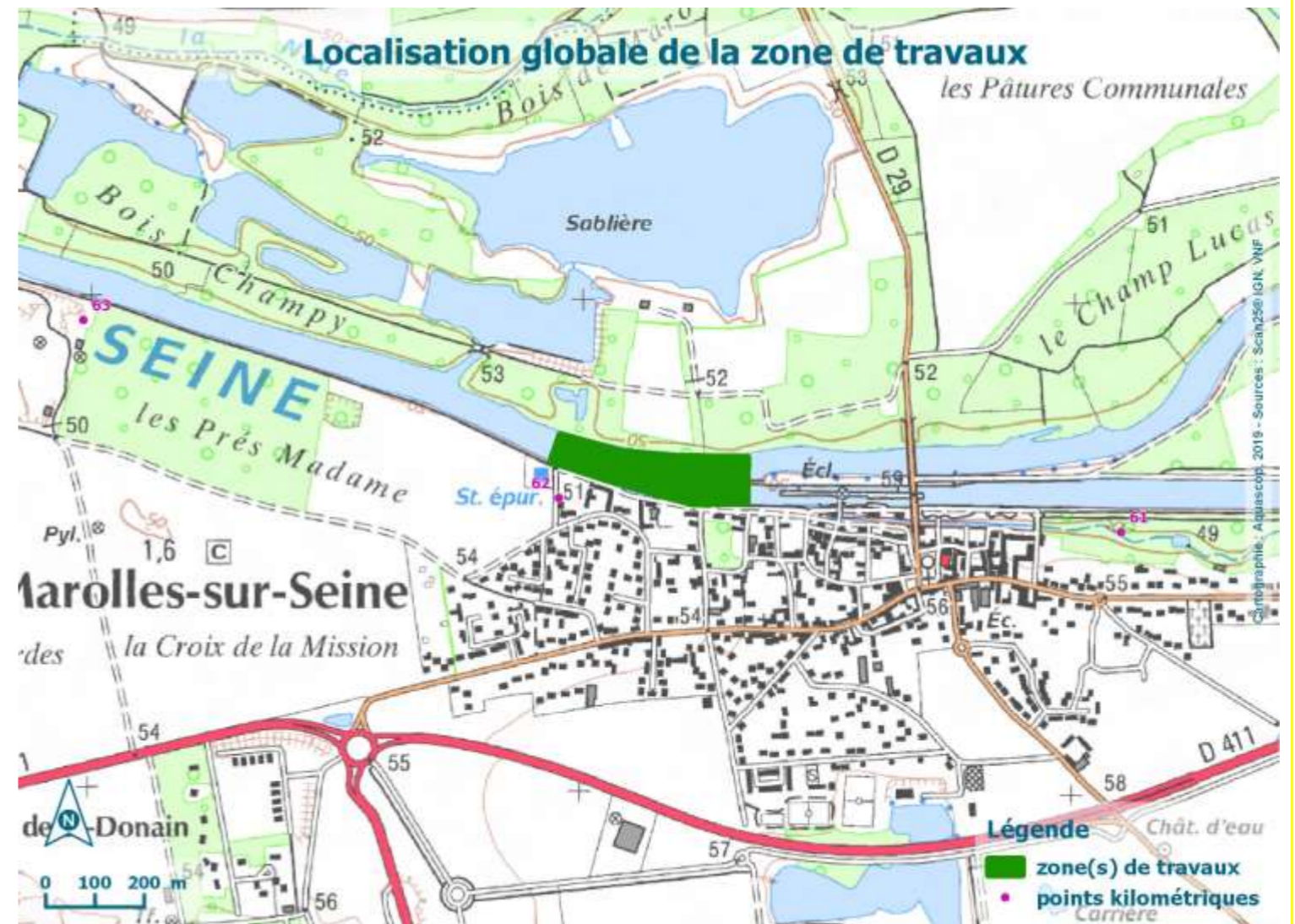
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 148	2023-RPS-PK 61,920	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 28/03/2023



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR38	La Seine du confluent de la Voulzie (exclu) au confluent de l'Yonne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	Bon	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	oui	captage AEP 077000588 - Marolles-sur-Seine 1	souterrain	-

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi piscicole est située sur la Seine (03014000 - LA SEINE A MONTEREAU-FAULT-YONNE 1), à environ 5 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017.

Les espèces principales sont l'ablette, le chevesne, le gardon, la bouvière et la perche commune. Les espèces secondaires sont le goujon, le hotu, la grémille et la loche de rivière.

Type de berges :

Les berges sont constituées de sable et d'enrochements.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Courceroy à Montereau-Fault-Yonne ; par ailleurs, des frayères à ombre commun (liste 1) sont signalées de Courceroy à Bazoges-sur-Seine.

Bien que la bouvière soit présente dans le secteur, il est difficile de statuer quant aux possibilités de reproduction locale sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés

A noter qu'aucune frayère à brochet, avérée ou potentielle, n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPMA 77 - 2016-2017).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval de Marolles	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Oui	FR1112002 - Bassée et plaines adjacentes
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	110001267 - VALLEE DE LA SEINE ENTRE MONTEREAU ET MELZ-SUR-SEINE (BASSEE)
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	110020228 - NOUE, PLANS D'EAU ET BOIS DE VEUVE
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Oui	if03 - BASSEE ET PLAINES ADJACENTES
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Oui	FR1100798 - La Bassée
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
	RB (réserve de biosphère)	Non		
	Patrimoine culturel	Site inscrit	non	
		Site classé	non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Le brochet a été recensé dans la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
La bouvière, la vandoise, la loche de rivière et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Montereau-Fault-Yonne.

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval de Marolles	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans 5 zonages d'intérêt écologique (Natura 2000, ZNIEFF).

L'intérêt de la Bassée, vaste plaine alluviale, réside dans la diversité des habitats (milieux humides et aquatiques principalement) ; cet ensemble fait partie des 152 zones humides d'importance nationale reconnues pour leur patrimoine naturel exceptionnel. La Bassée abrite notamment une avifaune diversifiée, dont de remarquables populations d'oiseaux nicheurs ; d'autre part, c'est l'un des principaux sites d'hivernage des oiseaux d'eau d'Ile-de-France.

A l'échelle plus locale, on retiendra également l'intérêt du site de Veuve, constitué de boisement alluviaux et de milieux aquatiques, et où résident une flore et une faune remarquables. En particulier, 2 des espèces d'oiseaux liées à l'eau et nichant sur le site sont considérées comme vulnérables ou quasi menacées en Ile-de-France.

Cependant, les travaux envisagés s'inscrivent au sein d'un secteur assez anthropisé (proximité d'une écluse et d'un environnement urbanisé) et seul le chenal de navigation est concerné par ceux-ci (les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins). Par ailleurs, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours).

La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

De même, afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet, le chabot et la lamproie de Planer, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise, la loche de rivière (à partir de fin avril pour cette dernière).

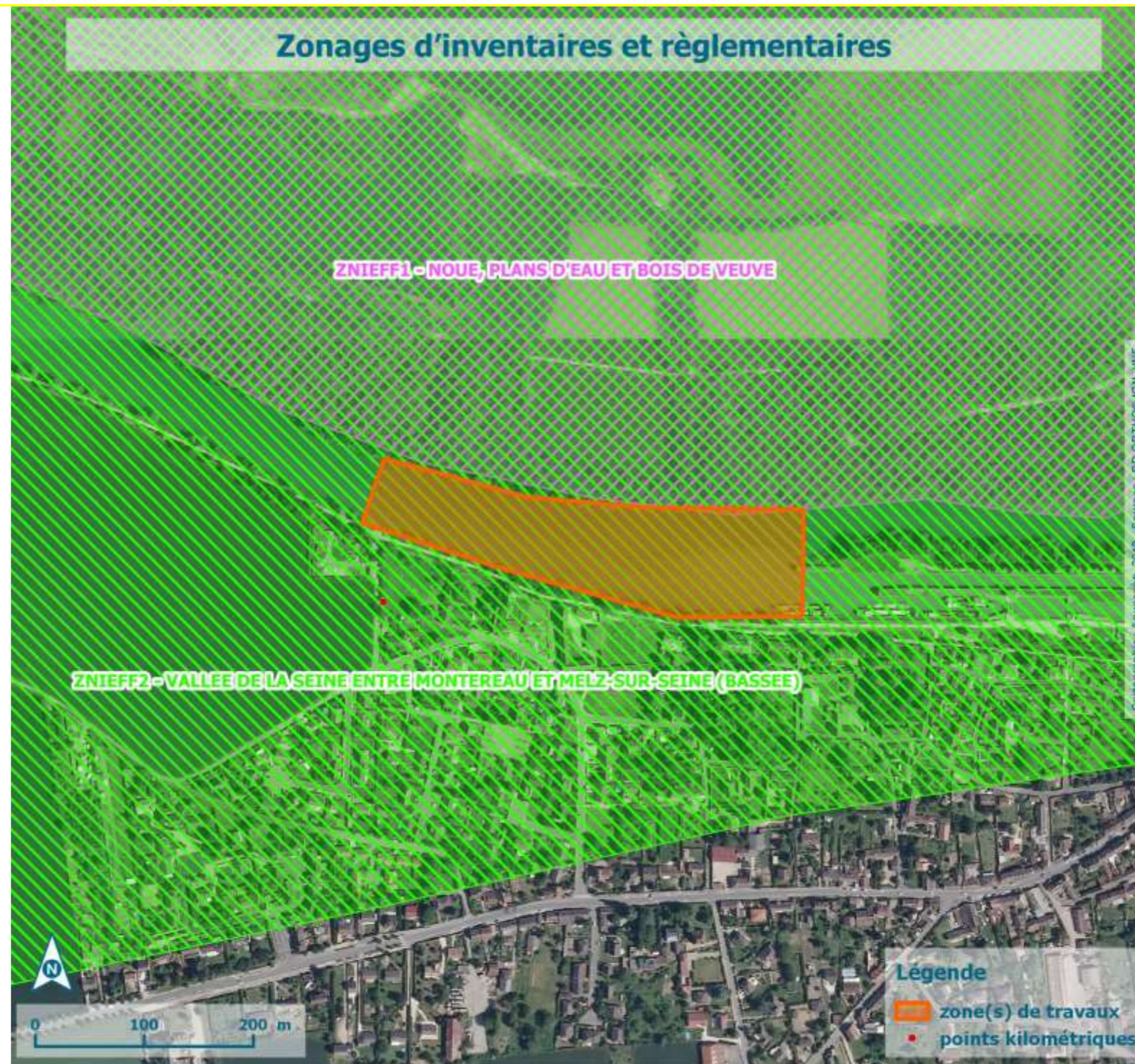
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



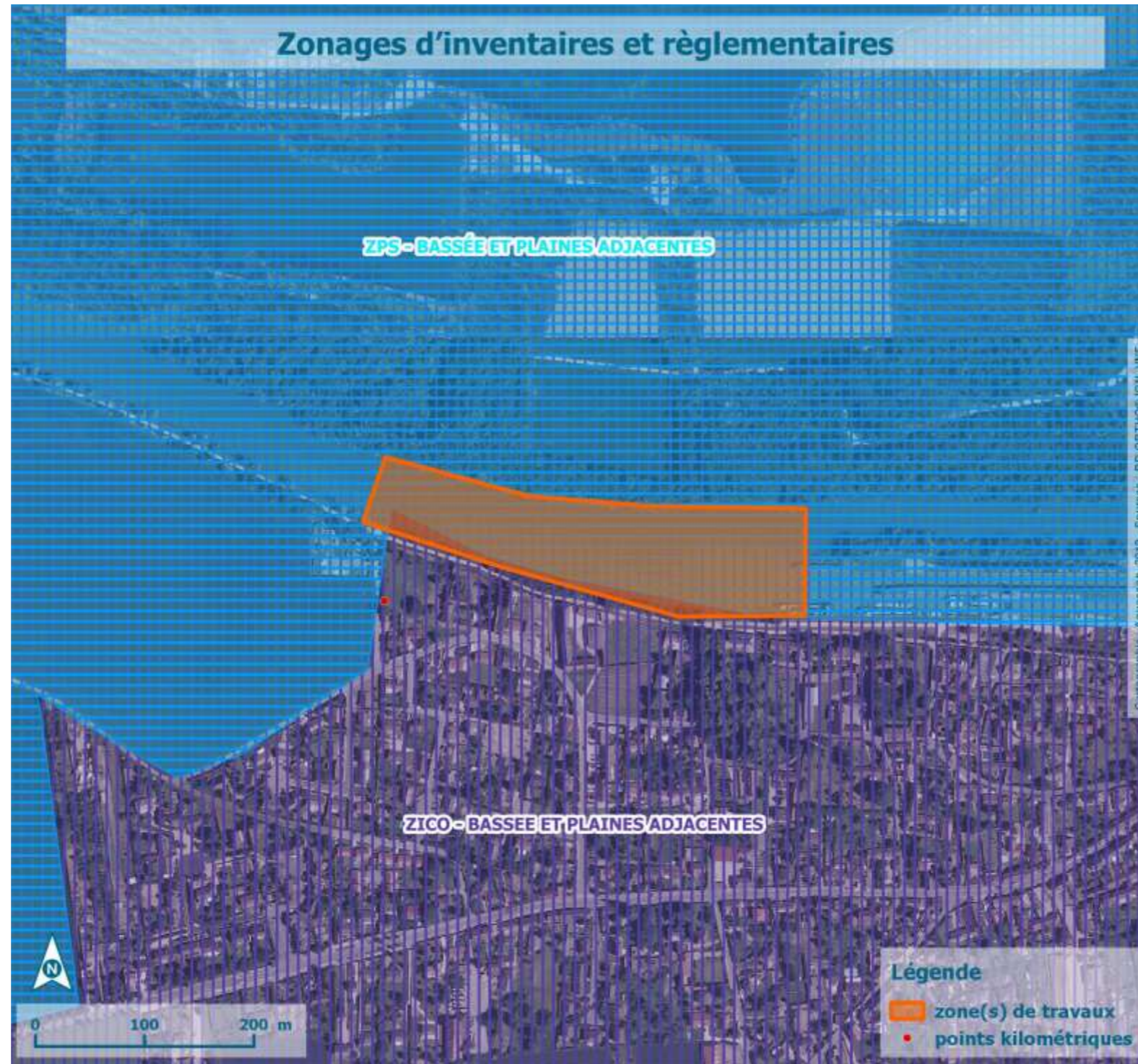
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires





Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion,
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Installation de transit
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

Volumes : (en m ³)
1 148

Localisation du site :

Installation de transit GL Concept de Marolles-sur-Seine. Installation déclarée selon la rubrique 2517-3 des ICPE (station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes) dont le récépissé a été émis par le préfet de Seine-et-Marne le 6 août 2015.

En fonction des caractéristiques des sédiments dragués, les sédiments seront valorisés dans des filières BTP.